

### Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SANSO Megatrends 2 (Part I: FR0011991298)

Fonds commun de Placement géré par SANSO Investment Solutions

### 1. Objectifs et politique d'investissement

SANSO Megatrends 2 est un OPCVM Actions Internationales, nourricier de la part J (FR0012936649) du fonds maître SANSO Megatrends. Le FCP nourricier est investi en totalité et en permanence dans le FCP maître et à titre accessoire en liquidités. La performance du FCP nourricier pourra se différencier de celle du FCP maître en raison d'opérations de couverture du risque actions et du risque de change qui peuvent être mises en place dans le FCP nourricier. La performance du fond nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître en raison de des propres frais de gestion.

La gestion a pour objectif de surperformer, sur un horizon minimum de cinq ans, l'indice MSCI World Index en Euro, dividendes réinvestis.

**Politique de gestion du fonds maître :** La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse fondamentale et quantitative.

Le processus de gestion combine deux moteurs de performance, qui sont la sélection et allocation de thématiques d'investissement et la sélection d'OPCVM.

Le fonds met en œuvre une approche extra-financière significativement engageante telle que définie par la position-recommandation AMF 2020-03. De ce fait 90% au moins de l'actif net sera investi dans des fonds ou des certificats d'investissement mettant eux-mêmes en œuvre une approche extra-financière significativement engageante.

La sélection d'actions – dans la limite de 10% de l'actif net – est effectuée sur la base de critères financiers de valorisation, de croissance, de profitabilité, de risque, de révision bénéficiaire et de momentum qui permettent à l'équipe de gestion de juger de l'attractivité relative des titres. Les titres les plus attractifs sont ensuite favorisés pour l'entrée en portefeuille et simultanément, une discipline de vente est mise en place pour les titres présentant des caractéristiques parmi les plus mauvaises. Dans ce cadre, la gestion reste discrétionnaire et ne peut être considérée comme systématique. La sélection d'actions est complétée par le recours aux critères extra financiers – notations ESG – à travers une approche Best in class.

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Le fonds est un OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE. Il pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive 2009/65/CE. Ces OPCVM pourront, le cas échéant, être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Le fonds est principalement investi en OPCVM ou ETF français et/ou européens relevant de la directive 2009/65/CE de type "Actions internationales". Le fonds pourra toutefois recourir aux OPCVM ou ETF français et/ou européens relevant de la directive 2009/65/CE "Actions des pays de l'Union Européenne", "Actions de pays de la zone euro" et "Actions Françaises". Les OPCVM sélectionnés pourront être investis en petites, moyennes et grandes capitalisations. Le fonds pourra investir dans des actions de sociétés cotées dans un pays de l'OCDE. Le fonds pourra investir dans des obligations et autres titres de créances de notation 'investment grade' dans la limite de 20% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dont la rémunération est fonction de la performance d'un indice, une stratégie, un fonds, des titres ou un panier de titres. L'indexation de la rémunération doit être une fonction proportionnelle, linéaire et non conditionnelle de la performance du sous-jacent.

Le fonds nourricier est un OPCVM qui sera investi en totalité en part J du FCP maître SANSO Megatrends. Aucun investissement direct en titres vifs, notamment actions, n'est réalisé.

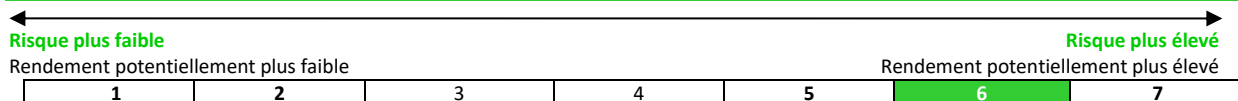
Le FCP pourra recourir à des interventions sur des instruments financiers à terme afin de gérer, couvrir les risques des marchés 'actions' ainsi que les risques de change.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). Les demandes de souscriptions et de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après la réception de l'ordre, à cours inconnu. Elles sont réglées à J+3 ouvré, J étant le jour de centralisation.

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

### 2. Profil de risque et de rendement



Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui du fonds maître. L'exposition aux marchés actions, via des OPCVM, explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement. En effet, la volatilité cible des OPCVM entrant dans le périmètre d'investissement de SANSO Investment Solutions ainsi que sa stratégie d'investissement laissent à penser que l'OPCVM pourrait en moyenne être exposé, via des OPCVM, de manière importante à des marchés volatils, notamment les marchés actions des pays développés et émergents.

Les modalités de souscription et de rachat du fonds maître sont détaillées dans la rubrique « modalités de souscription et rachat » de son prospectus. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :** Néant

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

### 3. Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	3%
<b>Frais de sortie</b>	3%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital lors de votre souscription et/ou rachat de parts. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	1.69% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	20% TTC de la surperformance par rapport à l'indice avec « High Water Mark ». Commission prélevée en 2021 : 0.00%

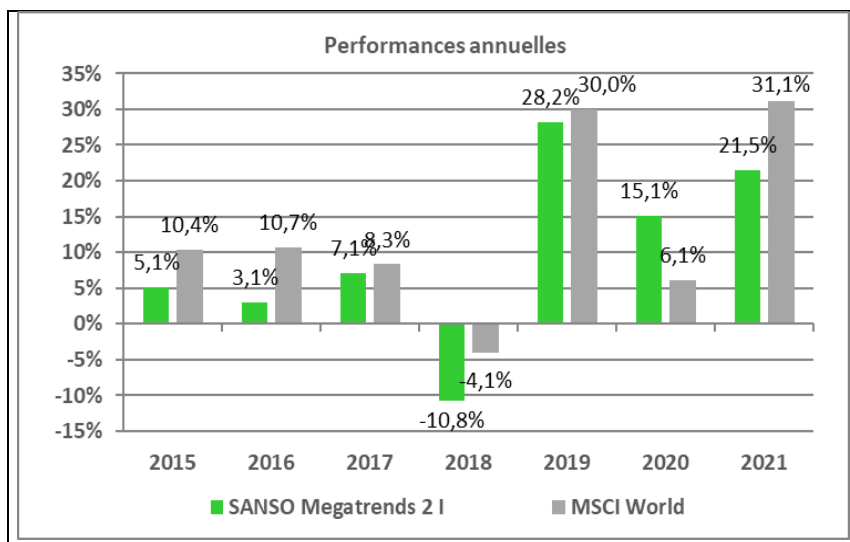
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### 4. Performances passées\*



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses

**Date de création de l'OPC :**  
10/07/2014 (agrément AMF le 01/07/2014)

**Devise de calcul des performances passées de l'OPC :** Euro

### 5. Informations pratiques

**Dépositaire :** Caceis Bank

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur (SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France) ou via son site Internet ([www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com)).

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com). Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPC peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15/02/2022**